

Communiqué de presse - Fribourg, le 8 juin 2012

La Suisse occidentale unit à nouveau ses forces en matière de Nouvelle politique régionale (NPR)

Forts de l'expérience très positive retirée de la réalisation du programme intercantonal 2008-2011 de mise en œuvre de la loi sur le politique régionale (LPR), les cantons de Suisse occidentale se lancent, avec l'appui du SECO, dans un ambitieux deuxième volet intercantonal de politique régionale.

Par le biais de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO), les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura ont décidé de poursuivre la collaboration intercantonale initiée sous l'égide de leur premier programme NPR commun, réalisé entre 2008 et 2011. La mise en œuvre de ce programme avait été rendue possible par le soutien financier octroyé par la Confédération (SECO).

Le programme 2008-2011 a permis de mettre en place des projets concrets, améliorant notamment la qualité et l'éventail des prestations offertes aux PME et aux start-up innovantes de Suisse occidentale. Il s'est décliné en trois volets: 1) la promotion de l'image, qui s'est réalisée par la création du Greater Geneva Bern area (GGBa); 2) la promotion de quatre plateformes sectorielles dans les domaines porteurs des sciences de la vie (BioAlps), des micro- et nanotechnologies (Micronarc), des technologies de l'information et de la communication (Alp ICT) et des «cleantech» (CleantechAlps); 3) la valorisation du transfert de technologies à l'intention des PME et des start-up (système d'accompagnement (coaching) dans les domaines de l'innovation d'affaires par le biais de la plateforme platinn et du transfert de savoir et de technologies (TST) par l'entremise d'Alliance).

Le travail accompli en commun s'est par ailleurs avéré complémentaire des programmes cantonaux NPR, qui touchent d'autres domaines et promeuvent en retour l'utilisation des prestations mises en place par le programme de la CDEP-SO. Les résultats obtenus durant cette première période, salués tant par le SECO que par l'OCDE, ont conforté les cantons de Suisse occidentale dans leur volonté de poursuivre leur collaboration en matière de politique régionale. La CDEP-SO est en effet convaincue que la région de Suisse occidentale constitue un territoire d'action cohérent du point de vue de sa taille, de son tissu économique et culturel. La NPR contribue à mieux positionner la Suisse occidentale comme une région où le développement est à la fois dynamique, innovant et respectueux de l'environnement.

Le programme NPR 2012-2015 de la CDEP-SO est doté à hauteur de 23,2 millions de francs, financés à parts égales entre les cantons de Suisse occidentale et la Confédération (SECO). Si le programme ne reconduit pas le volet de promotion de l'image, qui s'est entièrement concrétisé durant la 1^{ere} période par la création du GGBa, il soutient à nouveau le volet relatif aux quatre plateformes sectorielles. Il adjoint par ailleurs de nouvelles missions au domaine consacré aux PME et start-up. Il vise en effet à y intégrer les prestations "accompagnement des créateurs d'entreprises" (Genilem) et "recherche de financement" (activité conjointe de platinn et CapitalProximité), certes déjà existantes au niveau cantonal, mais qu'il s'agira de développer de façon coordonnée pour l'ensemble de la région. Autre nouveauté notable du programme NPR 2012-2015 de la CDEP-SO: une gouvernance renforcée, rendue possible grâce à l'entrée en fonction, le 1^{er} février 2012, de Mme Audrey Saumon, rattachée au secrétariat général de la CDEP-SO et chargée de la coordination et de la mise en œuvre de cet ambitieux programme intercantonal.

La signature de la nouvelle convention avec le SECO a été rendue possible grâce à l'Etat de Vaud, qui s'est engagé au nom de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse Occidentale.

Renseignements complémentaires:

Michel Probst, Président de la CGSO, 032 420 52 00 Audrey Saumon, coordinatrice du programme NPR de la CDEP-SO, 026 305 51 06